



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

Il faut des moyens pour Mayotte, pas un régime d'exception.

C'est avec consternation que la CGT Éduc'action a pris connaissance de l'arrêté, paru au JO du 9 avril, permettant d'armer les équipes mobiles de sécurité (EMS) du rectorat de Mayotte.

La CGT Éduc'action, seconde organisation syndicale de l'académie, est bien au fait des graves problèmes de sécurité rencontrés par les élèves et les personnels dans les établissements de Mayotte. Il ne s'agit en aucun cas de les nier, mais bien de les combattre.

La CGT Éduc'action est également parfaitement au fait de l'état déplorable de la situation sociale et éducative de ce territoire, qui est totalement laissé à l'abandon par les pouvoirs publics depuis des années et la situation actuelle est le résultat de ce sous-investissement.

Pour la CGT Éduc'action, combattre la violence à Mayotte passe par la construction d'écoles, l'embauche de fonctionnaires en nombre et une politique ambitieuse capable d'offrir à la population des services publics permettant de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

La décision d'armer les EMS, qui ne sont pas des fonctionnaires de police, est une dérive dangereuse pour les élèves, les personnels, mais aussi pour l'État de droit et constitue un dangereux précédent.

La CGT Éduc'action demande l'abrogation de cet arrêté et combattra toute velléité d'étendre cette mesure à d'autres académies.

Montreuil, le 10 avril 2020